

Commune de Sains le 10/03/2022

Le **10 mars 2022** à 18h07, le Conseil Municipal de la commune de Sains s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances : la Mairie, sous la présidence de BATHELLIER Nicolas, Maire, après avoir été légalement convoqué, conformément aux dispositions de l'article L2121-10 et L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : M. BATHELLIER Nicolas - Maire, M. TASSEL Jean-Marie, M. LEBRET Jean-Francis, Mme PRÉVOST Jeanine, M. BRIARD Thierry, Mme DE ALMEIDA Inès, M. LEMARCHAND David, Mme CALLARD Carole

Était absent excusé et ayant donné procuration :

Mme CLOAREC Christelle à Mme CALLARD Carole

M. TRELLU René à M. TASSEL Jean-Marie

Secrétaire de séance : Mme CALLARD Carole

Convocation en date du : 04/03/2022

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 8

Procurations : 2

Le procès-verbal de la précédente réunion est lu et approuvé

La séance a été levée à : 18h18

04/2022 OBJET : **Tarif cantines adultes 2021/2022**

VU la délibération du 20 juillet 2020 fixant le prix des repas adultes à 4.80 € pour l'année 2020/2021 ;

Afin d'uniformiser les tarifs avec les deux autres communes du regroupement scolaire,

Conseil Municipal accepte à l'unanimité

- De fixer à 4.80 € le prix des repas adultes

Le Maire
BATHELLIER Nicolas

